



PAR COURRIEL

Québec, le 18 décembre 2020

Monsieur Dominic Boula  
Chargé d'équipe intérimaire, du Programme de protection du poisson et de son habitat  
Pêches et Océans Canada – Région du Québec  
Direction régionale de la gestion des écosystèmes  
104, rue Dalhousie  
Québec (Québec) G1K 7Y7  
[dominic.boula@dfo-mpo.gc.ca](mailto:dominic.boula@dfo-mpo.gc.ca)

**Objet : Projet de stabilisation des berges de la baie Saint-François  
par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield**

---

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

1. Le Lac Saint-François constitue la porte d'entrée du Québec en provenance de l'Ontario et des États-Unis. La présence du lac, du fleuve, de barrages et de nombreux canaux historiques fait du Suroît et de Salaberry-de-Valleyfield un lieu de passage incontournable vers l'intérieur du continent. Toutefois : « Les activités, telles que présentées par l'initiateur du projet, pourraient être susceptibles de causer des dommages à la faune ichtyenne, ce qui contrevient aux obligations du paragraphe 35 (1) de la Loi sur les pêches du Canada. Par ailleurs, une activité touchante ou altérante une des espèces aquatiques en péril inscrites ou tout élément de leur habitat essentiel ou leur habitat est interdite en vertu des articles 32 et 33 et du paragraphe 58 (1) de la Loi sur les espèces en péril du gouvernement fédéral. En phase d'exploitation du projet, il est attendu une circulation nautique accrue (PR5.2, p. 84 ; PR4.2, p. 10).

- Quel impact celle-ci pourrait-elle avoir sur l'habitat du poisson ?
- Selon vous, ces aspects sont-ils suffisamment pris en compte par l'initiateur pour que son projet à cette phase n'entraîne une détérioration de l'habitat et cause des dommages aux poissons ? dans l'affirmative, quelles mesures pourraient-elles être mises en œuvre pour l'éviter ?

Nous souhaitons grandement recevoir la réponse d'ici le 5 janvier 2021 prochain à 11 h compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Line Jobin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission